



Présentation des nouvelles instances de France Galop

Les membres du Comité de la société-mère du Galop ont élu Guillaume de Saint-Seine à la présidence de France Galop, pour un mandat de quatre ans qui prend effet ce jour.



Sur proposition du Président Guillaume de Saint-Seine, le Comité de France Galop a élu les Vice-présidents :

- Arnaud de Seyssel, Vice-président de France Galop et Président du Conseil du Plat.
- Frédéric Landon, Vice-président de France Galop et Président du Conseil de l'Obstacle.



Ces élus rejoignent le Conseil d'Administration de France Galop renouvelé par le Comité.
La composition du Conseil d'administration est :

6 membres délégués :

- Guillaume de Saint-Seine (Président)
- Arnaud de Seyssel (Vice-président)
- Frédéric Landon (Vice-président)
- Hervé d'Armaillé (Membre associé)
- Philippe Bouchara (Président de Conseil régional du Galop)
- Charles-Hubert de Chaudenay (Membre associé)

6 socioprofessionnels :

- Anthony Baudouin (Eleveur)
- Nicolas de Chambure (Eleveur)
- Pauline Chehboub (Présidente de Comité régional du Galop)
- Nicolas Clément (Entraîneur)
- Philippe Germond (Propriétaire)
- Francis Teboul (Propriétaire)

Par ailleurs, Philippe Bouchara est nommé Vice-président délégué aux régions.

De plus, la composition du Conseil Juridictionnel validée pour 2023-2027 est :

- Président : Antoine-Audoine Maggiar
- Commissaires :
 - Hervé d'Armaillé
 - Christine du Breil
 - Robert Fournier Sarlovèze
 - Louis Giscard d'Estaing
 - Gérald Hovelacque
 - Koen Huybers
 - Nicolas Landon
 - Dominique Le Baron Dutacq
 - Pierre-Yves Lefèvre
 - Amaury de Lencquesaing
 - Patrick Sabarots
 - Arnaud de Seyssel

Enfin, le Comité a élu Guillaume de Saint-Seine et Kamel Chehboub pour être représentants de France Galop au Conseil d'administration du PMU. Le Président de France Galop souhaite que Hubert Tassin assiste également au Conseil d'administration du PMU en tant qu'invité.

En savoir plus sur France Galop



France Galop est une association dotée d'une mission de service public. Elle organise et règlemente les courses de Galop en France afin de contribuer à l'amélioration des races de chevaux de course, de Plat et d'Obstacle, en encourageant l'élevage et l'entraînement. Elle est placée sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et du Budget

et de l'Intérieur. Ses missions principales sont : élaborer le calendrier français des courses de Galop, garantir la régularité des courses, mener une lutte exemplaire contre le dopage, assurer l'exploitation des cinq plus importants hippodromes nationaux (Auteuil, Chantilly, Deauville, ParisLongchamp et Saint-Cloud), et organiser de grands événements sur ses sites.

Retrouvez le discours de Guillaume de Saint-Seine devant le Comité [ICI](#)

Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy : hdupuy@france-galop.com – Tel. 01 49 10 22 10

Crédits Photos Scoop Dyga : à retrouver dans l'espace Media [ICI](#)